

Département des Pyrénées-Orientales
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE
MONTALBA LE CHATEAU
SEANCE DU 28 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le

ID : 066-216601112-20260528-262026-DE



Date de convocation :
22/05/2026

L'an deux mille vingt-six et le 28 mai à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Montalba le château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Mme MARTINEZ Marie, Maire.

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

Etaient présents : Olivier GRIEU, Corinne HENRIC, Djamila HERIECH-BRIKI, Michelle HUMBERT, René MATON, Danielle POMES, Alexis SIRE, Maxime SIRE

Absents excusés : Renaud SALA (donne procuration à Maxime SIRE), Solange RUSSO (donne procuration à Olivier GRIEU)

Secrétaire de Séance : Maxime SIRE

Délibération N° 2026/26

Objet: Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

L'assemblée délibérante conseil municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'accumulation de tâches liée à l'absence de l'employé communal en congé de longue maladie et à l'abandon de poste depuis le 25 février 2026 du contractuel recruté en juillet 2025 ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

la création à compter du 1^{er} juin 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 5 mois allant du 1^{er} juin 2026 au 31 octobre 2026 inclus.

Il devra justifier de conditions d'expérience professionnelle dans ces activités manuelles et de bonnes relations avec le public.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice 378 du grade de recrutement, dans la limite de l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération envoyée en sous-préfecture le : 28/05/2026

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

- Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
- Affichage le :
- Insertion au recueil des actes administratifs le (s'il y a lieu) :
- Notification le (s'il y a lieu) :
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.
- Durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé.

Fait et délibéré le 28/05/2026
à Montalba Le Château,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Martinez
Mme Marie MARTINEZ

